

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-025

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2, L712-3 et L712-6-1 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 20 mars 2018 ;

**Point de l'ordre du jour :** Ilème Partie – P1.1 - Création DU FAIRE (Formation pour les Alliances, Ingénierie, Recherche, Éducation)

**Exposé de la décision :**

**DU FAIRE - Formation pour les Alliances, Ingénierie, Recherche, Éducation**

Historique : Le Pr ZENASNI a pris attache avec le Département Frontière Du Vivant et de l'Apprendre, pour créer une formation diplômante à destination des acteurs de l'éducation, de la politique publique et de l'action associative.

Problématique : L'ambition est proposer une formation universitaire unique et innovante permettant de mieux comprendre les enjeux de la recherche, de pouvoir les utiliser et les partager.  
Proposition de décision soumise au Conseil :

Création du Diplôme Universitaire FAIRE, proposé en formation continue chaque année  
Tarifs

- avec prise en charge : 1500 euros
- sans prise en charge : 950 euros

La création de ce DU est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 0 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20</p>
--

Fait à Paris, le 11 AVR. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le 11 AVR. 2018  
Transmis au Recteur le : 11 AVR. 2018